

## **Cahier des charges des ateliers décalés du Collège Européen des Enseignants du Yangjia Michuan Taiji quan**

Je ne me souviens plus qui a eu l'idée de ces ateliers en dehors des séminaires de printemps, ce qui est sûr c'est que la première édition a été le fait de Jean Boucault et de Hervé Marest en 2017, plus exactement les 28 et 29 janvier 2017 au Centre René d'Anjou à Baugé dans le Maine-et-Loire. Cette première session a réuni une quinzaine de pratiquants.

Deux ans après, nous revoyons apparaître ces ateliers qui vont se tenir encore à Baugé, puis à Rome au moment de l'écriture de ces lignes (janvier 2019). Je me réjouis qu'à la veille de la fin de mon mandat de Président/Secrétaire du Collège, d'autres verront le jour comme à Annecy, en Suisse, etc. Désireux de voir se développer davantage ces ateliers, il est de mon devoir de faire en sorte que cela se passe au mieux avec un minimum d'organisation, d'où la création de ce cahier qui est là pour bien situer l'objet de ces ateliers d'une part et, d'autre part, de donner quelques consignes d'organisation.

### **Vocation des ateliers décalés**

#### **- Donner davantage de vie au Collège**

Pour ma part, l'objet premier de ces ateliers est de faire vivre le Collège en dehors des seuls séminaires de printemps. Nous avons constitué un Conseil Collégial qui se réunit une fois par mois de telle sorte que le Collège ne sombre pas dans la léthargie hivernale d'une hibernation. Les ateliers décalés procèdent de cette même dynamique en l'étendant à l'ensemble des membres.

#### **- Pallier aux absences des membres aux séminaires**

Pour des raisons qui leur appartiennent, certains membres du Collège ne peuvent pas participer aux séminaires. Pour nombre d'entre eux la raison invoquée est souvent la longueur du trajet. C'est pourquoi, lors de ces ateliers décalés, d'une manière systématique le thème principal de la saison sera repris. Thème également développé aux ateliers du Collège lors des Rencontres Amicales.

#### **- Regrouper des membres proches géographiquement**

Certains de nos membres sont proches géographiquement. Pourquoi attendre le séminaire pour se retrouver afin d'échanger sur nos pratiques et nos méthodes d'enseignement ? Les ateliers décalés sont un moyen de rapprochement pour des échanges fructueux.

#### **- Ce que ne sont pas les ateliers décalés**

En aucun cas les ateliers décalés ne remplaceront le séminaire qui est la grande occasion première de se retrouver et de faire notre Assemblée Collégiale, l'occasion seconde de se retrouver en grand nombre étant les Rencontres Amicales.

### **Organisation des ateliers décalés**

Les Ateliers décalés doivent conserver un aspect relativement spontané et informel. Cependant, il y a un minimum de consignes à respecter pour assurer leur bon déroulement et pour éviter que le bureau du Collège soit sans cesse sollicité pour expliquer comment ils se déroulent.

Tout en sachant qu'il est laissée l'entière liberté d'organisation de ces ateliers aux membres organisateurs, le Collège a son petit mot à dire dès l'instant où il y a des mouvements financiers le

concernant, à savoir, l'éventuelle participation à la location des salles de pratique et la contribution financière des participants non-membres du Collège.

- *Prise en charge de l'organisation de l'atelier décalé*

C'est un membre qui prend en charge l'organisation de cet atelier en relation ou non avec l'association à laquelle il appartient. Souvent, il sera fait appel à l'association dont le membre dépend ne serait-ce que pour avoir une salle gratuite.

L'organisateur de l'atelier gèrera les inscriptions ainsi que les différents règlements.

- *Communication de l'atelier décalé*

Cette communication se fait à trois niveaux :

- . Entre l'organisateur et le bureau du Collège : l'organisateur informe le bureau du Collège de son intention d'organiser un atelier décalé en précisant le lieu et la date. Il prépare le bulletin d'inscription qu'il remettra au bureau du Collège pour diffusion.
- . Entre le bureau du Collège et l'ensemble des membres: le bureau du Collège diffuse l'information à l'ensemble des membres.
- . Entre l'organisateur et le GPS : l'organisateur transmet au GPS le retour des ateliers.

**Financement des ateliers décalés**

Le principe premier est la gratuité pour tous les membres du Collège. On entend par gratuité que l'accès aux activités est gratuit. Le principe second est de demander une participation financière aux

non-membres du Collège. Cette participation est forfaitaire et est là pour marquer une différence entre les membres et les non-membres ainsi que pour participer à l'équilibre des comptes du Collège. Ce tarif forfaitaire est fixé en Assemblée Collégiale.

À côté de cela, tous les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont à la charge des participants. Seuls seraient pris en charge les frais de location de salle en partie ou en totalité selon le coût et la base établie en Assemblée Collégiale. Il appartient aux organisateurs de décider s'ils s'occupent ou non de l'hébergement et de la restauration et selon les modalités de leur choix.

Les organisateurs sont chargés de réceptionner les règlements de la participation des non-membres libellés au nom du Collège et de les remettre au Trésorier du Collège.

**Fonctionnement des ateliers décalés**

Tout comme au séminaire, l'atelier n'est pas dirigé ; il sera ce que les participants en feront. Il est basé sur des échanges réciproques autour d'un sujet principal qui est le thème général de la saison et d'autres sujets souhaités par les participants.

Les ateliers ne sont pas des lieux de perfectionnement dans la pratique mais d'échanges sur les pratiques et les modalités d'enseignement. L'aspect pédagogique ne sera jamais négligé. C'est davantage un lieu de réflexion sur des sujets qui préoccupent les membres du Collège.

Nous insistons sur le fait qu'en aucun cas ils ne remplaceront les séminaires et que par conséquent ils ne peuvent y ressembler dans leur organisation. Leur durée est limitée à un week-end et ils s'adressent en priorité aux locaux.

**Qui peut participer à ces ateliers décalés ? Et quel est le nombre limite de participants ?**

Toute personne en situation d'enseignement du style de Taiji quan du Yangjia Michuan peut participer à ces ateliers, qu'elle soit membre ou non du Collège.

Les membres proches géographiquement du lieu du déroulement de l'atelier décalé seront privilégiés aux membres plus éloignés si le nombre de participants atteint la limite fixée par les organisateurs.

Le nombre limite de participants devrait avoisiner la vingtaine de personnes afin d'assurer une communication optimale.

Un non-membre du Collège ne pourra pas participer à plus de deux ateliers décalés ou un atelier décalé et un séminaire sans faire une demande d'entrée comme membre du Collège.

**BULLETIN D'INSCRIPTION À L'ATELIER DÉCALÉ  
de (lieu)**

**à renvoyer à (coordonnées de l'organisateur)**

Je soussigné, (Nom) ..... (Prénom)....., souhaite participer à l'atelier décalé qui se tiendra les (date de l'événement) à (adresse complète avec éventuellement un plan).

- Je suis membre du Collège à jour de ma cotisation et l'accès aux activités est gratuit.
- Je ne suis pas membre du Collège mais en situation d'enseignement à : (lieu des cours) ..... et je m'acquitte d'un montant de .....€ à l'ordre du CEEYMT.

Pour les frais d'hébergement et de restauration :

- Si c'est en accueil par les organisateurs, il y aura partage des frais de repas.
- Si rien n'est prévu, ce sera à ma convenance personnelle.
- Si l'hébergement et la restauration sont organisés pour un montant de .....€ pour le week-end, je joins mon règlement à l'ordre de (à préciser).

DROIT A L'IMAGE. Du fait des nombreuses poursuites qui existent en ce domaine, votre signature au bas de ce bulletin indique que vous ne revendiquerez aucun droit à l'image qui pourrait être prise lors de nos activités.

RGPD. En m'inscrivant à cet atelier décalé j'accepte que mes données fassent l'objet d'un traitement informatique destiné au bureau du Collège en vue de mettre à jour le listing des participants. Conformément au Règlement Général de Protection des Données entré en vigueur depuis le 25 mai 2018, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations me concernant en m'adressant au bureau du Collège.

Fait à..... le ..... Signature :